

SEANCE DU 27 MARS 2023

Date de convocation : 21 Mars 2023

L'an deux-mil vingt trois, le vingt sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Grand Veneur en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, Maire de Soisy-sur-Seine.

Étaient présents : M. ROUSSEAU, M. DERLET, Mme FAURIANT, M. TOURNOIS, Mme DUMONTAUD SEURE, M. FRANCHI, Mme HEINTZ, M. RHEIN, Mme PICARD, M. FERTE, Mme LE GRILL, M. REGENT, Mme ROBIN, Mme BACHELET, M. DELPIRE, M. GALEOTTA, M. CHAUVET, Mme COURTELLEMONT, M. GAMBIN, Mme CAUSERET

Étaient excusés : Mme PETITDIDIER (pouvoir M. ROUSSEAU), Mme BORGNE (pouvoir Mme ROBIN), M. DE OLIVEIRA (pouvoir M. FERTE), M. CHOTARD (pouvoir Mme FAURIANT), , Mme PRIESS (pouvoir M. DERLET), Mme MBAGA (pouvoir M. RHEIN)

Étaient absents : Mme PIRY RUIZ, M. VIORRAIN, Mme COUSIN

Secrétaire : Anne Françoise BACHELET

Conseillers : En exercice : 29
Présents : 20
Pouvoirs : 6
Votants : 26

Quorum : 15

DELIBERATION 2023 – 013

BUDGET VILLE 2023

UN CONTEXTE BUDGETAIRE CONTRAINT

Le budget 2023 et son élaboration ont été marqués par les éléments suivants :

- *Le contexte économique, marqué avec une inflation très élevée, en particulier en ce qui concerne les denrées alimentaires, les fluides, l'énergie et le carburant.*
Les dépenses de personnel qui connaissent quant à elles une augmentation notable, suite à la hausse du point d'indice à l'été 2022 et aux conséquences, en année pleine, de certaines mesures prises par l'Etat visant à revaloriser la rémunération des agents publics.
- *Ce contexte crée de très fortes tensions sur le budget 2023 de la commune.*
La prise en compte des recettes et dépenses prévisionnelles de la section fonctionnement pour 2023, avec la hausse de l'énergie, des denrées alimentaires et les revalorisations des dépenses de personnel suite aux mesures de l'été 2022, met en évidence un problème d'équilibre.

Le budget prévisionnel, à sa phase élaboration, affichait un déséquilibre important de la section de fonctionnement. Aussi, plusieurs options ont été examinées pour obtenir l'équilibre budgétaire :

- un travail de rationalisation des dépenses a été réalisé, essentiellement :

- ✓ Économie d'énergie : des solutions ont été étudiées pour réduire les consommations électricité et gaz. Une projection de 30 % d'économie d'énergie avec les mesures prises en novembre 2022 et la réalisation de travaux pour réduire la consommation énergétique.
- ✓ Dépenses de personnel : attentif à la croissance des dépenses de personnel, pour 2023, certains recrutements seront différés.
- ✓ Les illuminations seront réservées aux bâtiments publics. La pose et la dépose seront réalisées en régie.

Accusé de réception en préfecture
 09/23/2023 16:00:20
 Date de télétransmission : 07/04/2023
 Date de réception préfecture : 07/04/2023

Malgré les efforts portés sur les économies d'énergie depuis novembre 2022, une réduction des effectifs du personnel par le non recrutement sur certains postes vacants, une maîtrise des dépenses publiques, il ressort un déséquilibre de - 230 458,00 € du budget 2023 finalisé de la section de fonctionnement, qui se présente comme suit :

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Libellé de chapitre		Montant
		Sans reprise des résultats
011	Charges à caractère général	2 400 484,00 €
012	Charges du personnel et frais assimilés	5 200 000,00 €
014	Atténuations de produits	418 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	210 926,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	11 000,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		8 240 410,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	677 860,00 €
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		677 860,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		8 918 270,00 €

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Libellé de chapitre		Montant
		Sans reprise des résultats
013	Atténuations des charges	80 000,00 €
70	Ventes de services, du domaine et ventes diverses	926 173,00 €
73	Impôts et taxes	6 592 587,00 €
74	Dotations et participations	823 594,00 €
75	Autres produits de gestion courante	205 000,00 €
77	Produits exceptionnels divers	3 939,00 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		8 631 293,00 €

042	Opération d'ordre de transfert entre sections	56 519,00 €
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		56 519,00 €
R002 RESULTAT ANTICIPE		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		8 687 812,00 €
Différence recettes - dépenses		- 230 458,00 €

Accusé de réception en préfecture
091-219106002-20230327-2023-013-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Libellé de chapitre		Montant Sans reprise des résultats
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 082,00 €
204	Subventions d'équipement versées	255 975,00 €
21	Immobilisations corporelles	546 284,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		811 341,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 519,00 €
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		56 519,00 €
RESTES A REALISER 2022		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		867 860,00 €

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Libellé de chapitre		Montant Sans reprise des résultats
13 -	Subventions d'investissement (hors 1068)	0,00 €
16 -	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
10 -	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
024 –	Produits des cessions d'immobilisation »	190 000,00 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		190 000,00 €
040 –	Opération d'ordre de transfert entre sections	677 860,00 €
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		677 860,00 €
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF ANTICIPE		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		867 860,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L21121-29 et L2311-7,

Accusé de réception en préfecture
091-219106002-20230327-2023-013-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

VU l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature M14,

VU la délibération n°2023-012 du 20 mars 2023 prenant acte du Débat d'orientation Budgétaire et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2023,

CONSIDÉRANT les crédits inscrits au titre du budget primitif pour l'exercice 2023 de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE DE:

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du budget 2023 qui présente un déséquilibre structurel, et fait ressortir la nécessité d'une reprise anticipée des résultats pour permettre d'équilibrer le budget 2023 proposé au vote.
- **PRÉCISER** que le Conseil Municipal n'est pas favorable à une augmentation des taux de la fiscalité locale compte-tenu du contexte économique compliqué et de la revalorisation forfaitaire de 7,1 % appliquée pour 2023 sur les bases de la taxe foncière qui impactera dès lors les ménages.

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Pour extrait conforme,

Le 29 Mars 2023

Jean-Baptiste ROUSSEAU

Maire de Soisy-sur-Seine



Anne Françoise BACHELET

Secrétaire de séance

Date de publication :